



SITES NATURA 2000 « CAVITES A CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE » ET « GÎTES ET HABITATS A CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE »

Objet : Compte rendu du comité de pilotage du 15 septembre 2022

Rédacteurs : Hélène Gervais – Conservatoire d’espaces naturels de Bourgogne (CENB)
helene.gervais@cen-bourgogne.fr ou 07.77.14.30.62

Alexandre Cartier – Société d’Histoire Naturelle d’Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB)
alexandre.cartier@shna.fr ou 07 82 02 03 83

Destinataires : membres du comité de pilotage des sites « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » et « Cavités à chauves-souris en Bourgogne »

1. Excusés

Direction départementale des territoires de Saône et Loire
Direction départementale des territoires de l’Yonne
Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Commune de Cessy les Bois
Commune d’Epinac
Commune de Saint Helier
Commune de Menetreux le Pitois
Communauté de communes du Pays du Chatillonnais
Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté

2. Etaient présents

Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement : Elisabeth Lemaire
Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement : Oriane Marquot
Région Bourgogne-Franche-Comté : Agnès Compagne
Direction départementale des territoires de Côte d’Or : Peggy Barré
Office National des Forêts : Bertrand Barré
Chambre d’agriculture de Côte-d’Or : Anne Hermant
Commune d’Alise Sainte-Reine : Véronique Fournier
Commune de Darcey : Bernard Franjou
Commune de Dijon : Delphine Blaya
Commune de Flavigny-sur-Ozerain : Philippe Gerbenne
Commune de Gisse-sous-Flavigny : Marie Lenoir
Commune de Hauteroche : Marie Claude Gratel
Commune de Hauteroche : Marie Anne Masson
Commune de Hauteroche : Baptiste Masson
Commune de Marcellois : Michel Cagneau
Commune de Panges : Christophe Dequesne
Commune de Saint-Anthot : Jean-François Damongeot
Commune de Thenissey : Renaut Phocel
Commune de Trouhaut : Anne Bolot
Collectif pour la défense des loisirs verts : Laurent Huot
Comité de spéléologie de Bourgogne-Franche-Comté : François Beaucaire

Comité régional olympique et sportif de Bourgogne-Franche-Comté :
Ligue pour la Protection des Oiseaux : Simon-Pierre Babski
Réseau de Transport d'Electricité : Nathalie Baland
Société d'Histoire Naturelle d'Autun : Alexandre Cartier
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : Hélène Gervais

Madame Lemaire, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, introduit la séance en remerciant les participants d'être présents, ainsi que la commune de Darcey pour le prêt de la salle et en excusant les absents. Elle précise que ce comité sera suivi d'une animation Nuit de la Chauve-souris ouverte aux habitants de la commune.

Monsieur Franjou, Maire de Darcey, remercie pour le choix de son village. Darcey fait actuellement l'objet d'une vaste opération de consultation du public autour d'une étude paysagère.

Madame Lemaire précise que l'Etat était jusqu'à présent président du comité de pilotage et maître d'ouvrage des sites à chauve-souris en Bourgogne. A compter de 2023 les régions, en tant que chefs de file en matière de biodiversité, se verront confier la gestion du réseau Natura 2000 terrestre. Le texte d'application de la loi 3DS renforce ainsi l'implication des régions dans la gestion du réseau Natura 2000. D'autant que l'autorité de gestion des fonds européens mobilisables à l'appui des contrats Natura 2000 sera également la Région.

Les missions de désignation des sites Natura 2000, le rapportage à la Commission européenne ainsi que l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000 ne font pas partie du périmètre de la décentralisation et restent dans le périmètre de l'Etat.

Madame Compagne, Région Bourgogne-Franche-Comté, précise que la préparation du transfert des compétences a bien été anticipée et que la Région et la DREAL travaillent pour qu'il n'y ait pas de problème, notamment en termes de fonds liés à cette transition entre l'Etat et la Région.

Madame Lemaire présente l'ordre du jour de la réunion.

Les diaporamas développés en séance ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- bilan de l'animation 2022 ;
- perspectives de poursuite de l'animation ;
- questions diverses.

Chaque point n'est pas détaillé dans le présent compte-rendu, les **diaporamas** se trouvant **en pièce jointe**. Seules les discussions amenées par ces présentations sont reprises ici.

3. Bilan de l'animation

Madame Lemaire donne la parole au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et à la Société d'Histoire Naturelle d'Autun. Les deux structures sont co-animatrices des sites, jusqu'au 31 janvier 2024 dans le cadre d'un marché public de trois ans.

Madame Gervais, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, présente les contrats déposés et interroge la commune de Thenissey, sur l'avancée du dossierilot de senescence. Une rencontre devra vite se concrétiser pour pouvoir déposer le dossier dans les délais.

Madame Gervais présente les mesures inscrites dans le futur Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) qui devrait être validé en novembre 2023. Le territoire de l'Auxois était auparavant dépourvu de MAEC localisées. Les mesures proposées s'orientent principalement autour du pâturage et sont les suivantes :

- Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage ;
- Surfaces herbagères et pastorales ;
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ;
- Protection des espèces ;
- Création de prairies ;
- Entretien des ligneux.

Madame Gervais précise que pour l'entretien des haies la mesure est peu incitative financièrement. **Monsieur Masson**, commune de Hauteroche, interroge sur l'entretien des haies et la compatibilité entre le label Haie, les Bonnes Conditions Agro-Environnementales et la mesure haie proposée. **Madame Gervais** précise les conditions de « souscription » de la mesure qui sont une seule taille au cours des 5 ans, à l'aide d'une tronçonneuse ou outil assimilé. Des réflexions autour des enjeux économique haie, notamment avec la création de litière se développent de plus en plus.

Monsieur Franjou s'interroge sur les modalités permettant d'établir les inventaires relatifs à la connaissance des sites. Comment sait-on où on trouve les colonies de chauves-souris ? **Monsieur Cartier**, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, indique que les prospections et inventaires se déroulent depuis des décennies avec des campagnes d'inventaires ciblés et des remontées d'informations par les habitants et les communes. Globalement, il y a une bonne connaissance des sites à enjeux sur le territoire mais sans pour autant tout connaître d'où l'importance de la participation de tous. **Monsieur Franjou** s'interroge sur la présence de chauves-souris au sein de l'Abbaye de Oigny à Billy les Chanceaux. **Monsieur Cartier** indique que s'il y a des données intéressantes, même hors site Natura 2000, on peut toujours informer la Société d'Histoire Naturelle d'Autun qui mène des inventaires sur ces espèces sur l'ensemble de la Bourgogne.

Le suivi du site d'Ancey, mis en protection en 2018, indique une baisse des effectifs lors du dernier comptage. **Monsieur Cartier** précise que cela peut être dû à un transfert partiel des effectifs de certaines espèces cette année vers d'autres cavités proches qui fonctionnent en réseau. Suite à une question concernant les barreaux verticaux de la grille de la porte d'entrée, il est expliqué qu'un passage libre existe au-dessus de cette grille permettant la libre circulation des chauves-souris. De manière générale, il convient de mettre des barreaux horizontaux lorsque ceux-ci ferment complètement l'entrée des cavités afin de perturber le moins possible l'accès en vol des chauves-souris.

Le suivi estival de la grotte du Contard a permis de recenser 280 Minioptères de Schreibers en transit au printemps 2021. Toutefois aucun Grand Murin n'a été recensé en période estivale. **Monsieur Dequesne**, commune de Panges, s'interroge sur la concurrence possible entre les différentes espèces de chauves-souris. **Monsieur Cartier** indique que ce n'est pas le cas et que plusieurs espèces peuvent cohabiter dans les mêmes cavités surtout en période hivernale. En période estivale, les colonies de femelles sont majoritairement mono-spécifiques et plusieurs espèces sont connues pour se regrouper en colonies de 2 à 3 espèces (principalement des espèces cavernicoles).

Monsieur Barré, Office national des forêts, interroge les services de l'Etat sur une possible extension du site sur des secteurs importants. **Madame Lemaire** indique qu'il est possible d'envisager l'extension d'une entité existante ou la création d'une autre sous réserve de financement dans le cadre de l'animation, d'enjeux avérés et de volonté locale. **Monsieur Barré** signale que la forêt domaniale de la Chaume au nord-est de Villiers-le-Duc, en cœur de Parc National serait intéressante, ainsi qu'une extension de l'entité de Villiers le Duc.

Monsieur Masson s'interroge sur les impacts de l'agricolotaique. **Madame Gervais** répond que l'on manque actuellement de données sur les impacts sur les volets chauves-souris. Toutefois des impacts peuvent avoir lieu sur le volet habitats naturels et artificialisation de l'espace. Un projet est à l'étude dans l'Auxois.

Monsieur Franjou interroge sur les territoires de chasse des chauves-souris. **Monsieur Cartier** précise que cela dépend des espèces, cela varie entre quelques kilomètres et pouvant aller à plus de 25 km pour les espèces ayant les plus larges rayons de dispersions. Globalement, les territoires de chasse sont inférieurs à 10 km.

5. Perspectives de poursuite de l'animation et questions diverses

Madame Gervais précise que la mission d'animation du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun se déroule dans le cadre d'un marché à bon de commande sur la période 2021-2023. Madame Gervais présente les pistes qu'il conviendra de poursuivre en 2023.

Plus aucune question n'étant soulevée, **Madame Lemaire** remercie les participants et clôt la réunion à 19h.

Un verre de l'amitié, offert par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, est partagé avec les personnes présentes permettant de poursuivre les échanges dans une ambiance conviviale.

La soirée est poursuivie par une présentation en salle des chauves-souris du territoire et une balade nocturne dans le village pour observer et écouter les chauves-souris. Trois espèces de chauves-souris ont été contactées (Pipistrelle commune, Noctule commune et Murin de Daubenton) ainsi que d'autres espèces nocturnes.